

AIDE-MÉMOIRE : vaccination (incluant PPD, TCT, vaccination saisonnière).

Règles de consignation de l’information de vaccination en CLSC
(Dossier de l’usager et saisie statistique : SI-PMI / I-CLSC)

Contexte : Depuis avril 2016, les données de vaccination doivent être saisies dans le registre provincial SI-PMI. Malgré cette obligation, l’établissement a la responsabilité de conserver et maintenir un dossier sur l’usager et d’y consigner les notes relatives à la vaccination; le formulaire de vaccination comportant la signature du vaccinateur faisant office de note au dossier.

1. Un dossier doit être ouvert dans Sic plus pour tout nouvel usager qui reçoit un vaccin tels que : influenza, pneumocoque, diphtérie, tétanos ou autres.
Le dossier créé doit être un dossier permanent (P), même pour la vaccination. La procédure de création de dossiers est disponible dans la rubrique de l’Intranet : Soins et services – Services professionnels – Archives médicales – I-CLSC et son cadre normatif – Outils de référence.
2. Au moment de la vaccination, le formulaire est complété et signé par le vaccinateur. Il importe de colliger toute l’information d’identification nécessaire à l’ouverture du dossier de tout nouvel usager.
3. La saisie du vaccin s’effectue dans SI-PMI et ne doit donc pas être codifiée dans I-CLSC.

ACTIVITÉS FAISANT PARTIE DE L’ACTE VACCINAL

- 1) Vérifier le statut et l’histoire vaccinale de la personne;
- 2) Déterminer la pertinence de vacciner à la lumière des données recueillies, des indications et des contre-indications;
- 3) Renseigner la personne sur les avantages et les risques de l’immunisation;
- 4) Obtenir le consentement libre et éclairé de la personne;
- 5) Administrer le produit immunisant;
- 6) Noter les immunisations dans le dossier, le carnet de vaccination et dans le registre de vaccination;
- 7) Assurer la surveillance requise immédiatement après la vaccination;

8) Respecter la conduite à tenir en cas de réactions à la suite de la vaccination (incluant l'administration d'adrénaline);

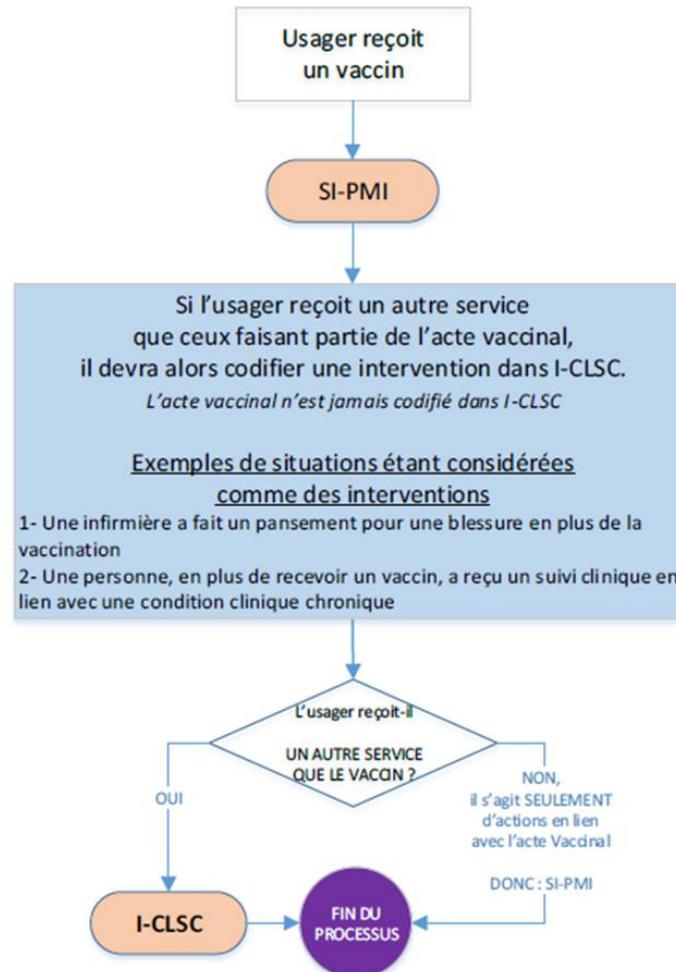
9) Déclarer les manifestations cliniques inhabituelles survenues chez une personne qui a reçu un vaccin.

4. Par contre, lorsqu'un autre service est rendu à l'utilisateur en plus de la vaccination, l'autre service est alors codifié dans I-CLSC.

EXEMPLES :

- Un soin de plaie suivi d'une vaccination contre le tétanos : l'intervention de soin de la plaie est colligée dans I-CLSC et le vaccin contre le tétanos est colligé dans SI-PMI.

- L'évaluation de la prise de poids faite au moment de la vaccination ne fait pas partie des éléments retenus dans la vaccination, elle doit donc être consignée comme une intervention.



5. Les lots de formulaires de vaccination complétés sont acheminés à la numérisation et ce, après que l'information de vaccination a été saisie dans SI-PMI par l'équipe du service ayant procédé à la vaccination.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec les archivistes au 514 251-0065 poste 7642.